



Saint-Martin-en-Haut

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1 – IDENTIFICATION DE L'ORGANISME ACHETEUR

Commune de Saint Martin en Haut
Régis CHAMBE, Maire
Place de la Mairie - 69850 SAINT MARTIN EN HAUT
Tél. 04.78.48.61.01 - E-mail : mairie@stmarth.fr
Profil acheteur de la collectivité : www.synapse-entreprises.com

2 - OBJET DU MARCHÉ

Marché de maîtrise d'œuvre pour la requalification des espaces publics du centre-bourg.

Mission de maîtrise d'œuvre complète comprenant les phases suivantes : AVP, PRO, ACT, EXE, VISA, DET, AOR et OPC. La phase esquisse (ESQ) est comprise dans la phase offre avec remise de prestations.

Compétences demandées : architecture, paysage, VRD, économie de la construction.

La présente consultation est constituée d'un lot unique et prévoit une tranche ferme et deux tranches optionnelles ainsi qu'une prestation supplémentaire :

- TRANCHE FERME portant sur :
 - La phase AVP de l'ensemble du projet
 - la phase 1 de travaux (Place de l'Eglise) - total prévisionnel de travaux de 370 000 euros HT. Phases PRO, ACT, EXE, VISA, DET, AOR et OPC
- TRANCHE OPTIONNELLE 1 portant sur la phase 2 de travaux (Place de la Mairie, Place Neuve) :
- calendrier prévisionnel des travaux : 2025 - total prévisionnel de travaux de 550 000 euros HT. Phases PRO, ACT, EXE, VISA, DET, AOR et OPC
- TRANCHE OPTIONNELLE 2 portant sur la phase 3 de travaux (Belvédère des Arcades, rue de la mairie, liaison piétonne avec la rue des Heures) - calendrier prévisionnel des travaux : 2026
- total prévisionnel de travaux de 230 000 euros HT. Phases PRO, ACT, EXE, VISA, DET, AOR et OPC.
- PRESTATION SUPPLEMENTAIRE communication et concertation.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

3 - TYPE DE MARCHÉ

Marché de maîtrise d'œuvre, passé en procédure adaptée soumis aux dispositions des articles L2120-1, L2123-1, R2123-1, R2123-4 et R2123-5, R2125-1, et R2162-1 à R2162-6 du Code de la Commande Publique, avec 2 phases de sélection :

- Une **phase candidature**. Au terme de l'analyse des candidatures, 3 candidats maximum seront retenus. Un dossier de consultation « offre » sera alors remis à chacun.
- Puis une **phase offre** avec visite des lieux (17/10/2022), remise de prestations et audition (7/12/2022).

4 – CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ ET DOCUMENTS A PRODUIRE

Se référer au règlement de consultation.

5 – CRITERES D'ANALYSE

Les critères retenus pour le jugement des candidatures sont les suivants :

- Capacités professionnelles (70 sur 100 points)
- Lettre de motivation (10 sur 100 points)
- Capacités techniques et financières (20 sur 100 points)

Les critères retenus pour le jugement des offres sont les suivants :

1. Projet architectural (70 sur 100 points)
2. Prix des prestations (30 sur 100 points)

6 – DATE ET HEURE LIMITES DE RECEPTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Date limite de réception des candidatures : **lundi 26 septembre 2022 à 14h**

Date limite de réception des offres pour les candidats présélectionnés : **lundi 29 novembre 2022 à 14h**

Délai de validité des offres : 120 jours

7 – AUTRES RENSEIGNEMENTS

Contact auprès duquel des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Cécile GUYOT, DGS commune de St-Martin-en-Haut : 04-78-48-57-35, cecile.guyot@cc-mdl.fr

Adresse auprès de laquelle le dossier et le règlement de consultation peuvent être retirés :

Profil acheteur de la collectivité : www.synapse-entreprises.com

Renseignements complémentaires au 01 72 33 90 70 ou info@synapse-entreprises.com

Adresse à laquelle les candidatures et les offres doivent être envoyées :

Dossier candidature : La transmission des candidatures se fait obligatoirement sur www.synapse-entreprises.com

Dossier offre : La transmission des offres se fait obligatoirement sur www.synapse-entreprises.com;

Un envoi papier par voie postale (ou remise en mairie contre récépissé) des remises de prestations est également demandé.

8 – DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION

1^{er} septembre 2022

Fait à St Martin en Haut, le 23/08/2022

Régis CHAMBE,
Maire

*Pour le Maire
L'Adjoint délégué,*

